

**SOPRAGGLO ESCLES**  
**1 ROUTE DE FOUILLOY**  
**60220 ESCLES ST PIERRE**  
**FRANCE**

Conformément au Règlement 305/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produits de Construction – RPC), ce certificat s'applique au(x) produit(s) de construction :

**Éléments de murs de soutènement en béton**  
*Retaining wall elements*

décrit(s) dans le tableau ci-après,

Type d'élément de mur	Méthode(s) de détermination des propriétés relatives aux exigences essentielles "résistance mécanique et stabilité" et "résistance au feu"	Béton armé (BA) ou béton précontraint (BP) ou béton non armé (B)
Murs cantilever	1	BA
Murs poids	1	B

destiné(s) à l'usage précisé dans la déclaration des performances établie par le fabricant, mis sur le marché de l'espace économique européen par :

**SOPRAGGLO PRODUITS BETON**  
**72026 LE MANS Cedex**

et fabriqué(s) dans l'usine :

**SOPRAGGLO ESCLES**  
**60220 ESCLES ST PIERRE**

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe Z.A de la norme :

**NF EN 15258:2009** et dans les Règles d'application **CE2+/R 21 (2011)**

sous système 2+, sont appliquées et que

**le contrôle de production en usine répond à l'ensemble des exigences prescrites ci-dessus.**

Ce certificat, délivré pour la première fois le 28 juin 2012, annule et remplace le certificat renouvelé le 26 juin 2015 et, sauf annulation ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine lui-même ne sont pas modifiés de manière significative, et au plus tard jusqu'au 21 mars 2020.

La liste des certificats délivrés par le CERIB est tenue à jour sur son site Internet.

Délivré à Epernon, le 21/03/17  
 Révision n° 2

*Alberto Arena*

**Alberto ARENA**  
 Directeur de la direction  
 Qualité Sécurité Environnement